



Qui doit payer l'aide juridictionnelle

Par **figurine**, le **15/08/2016** à **18:38**

Bonjour. Ma locataire qui ne payait pas son loyer a fait appel de la décision de justice et n'a pas donné suite. Maintenant on nous réclame le remboursement de l'aide juridictionnelle soit 500€ que nous n'avons jamais demandé. Est-ce normal que ce soit à nous de payer son aide juridictionnelle. Merci.

Par **youris**, le **15/08/2016** à **19:58**

bonjour,
le remboursement de l'aide juridictionnelle est à la charge du demandeur donc de votre locataire.
vous répondez que vous n'avez jamais demandé l'A.J.
Salutations